Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 022-212200943-20261029-DELIB2026_082-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LANCIEUX

Côtes d'Armor

Date de convocation 23/10/2026	Nombre de conseillers En exercice : 19 Présents : 17 Procurations : 2 Votants : 19
Date d'affichage convocation 23/10/2026	

VOTE
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuvième jour du mois d'octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en présence du public, au nombre prescrit par la loi, dans la Salle d'Honneur de la Mairie sous la présidence de Mme Marianne DAIGNAN, Maire.

Présents : Marianne DAIGNAN, Anne-Sophie CHALMEL, Denis PIERRE, Jean-Yves HERVÉ, Pierrick BEAULIEU, Jean-Yves CHAUFOUR, Michel-Eric EHRLICH, Julie FONTAINE, Sandrine FRAPPIER, Patrick GUY, Florence LEGENDRE, Camille PELLEAU, Laurent TIERCEAU, Marc WARENGHEM, Patrick DALLENNES, Christelle GAGNEUX, Nathalie PINAULT.

Représentés : Françoise CHAPLET donne procuration à Anne-Sophie CHALMEL, Monique FREBOURG PELOU donne procuration à Denis PIERRE

Absents non représentés : /

Secrétaire : Michel-Eric EHRLICH

Délibération n° 2026-082

Election du quatrième adjoint au Maire

Sous la présidence de Marianne DAIGNAN, Maire, le conseil municipal est appelé à élire un adjoint, en remplacement de Mme Aude BOURGET, qui a démissionné de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-21, L2122-4, L2122-7, L2122-7-2 et L2122-10 ;

Vu la délibération du 21 mars 2026 fixant à quatre le nombre des adjoints au maire ;

Vu la délibération de ce jour décidant de pourvoir le poste d'adjoint vacant, de maintenir à quatre le nombre des adjoints et de fixer le rang du nouvel adjoint au dernier rang du tableau ;

Considérant que le conseil municipal est complet ;

Considérant que, s'agissant de l'élection d'un seul adjoint, elle a lieu au scrutin uninominal, secret et à la majorité absolue, selon les règles de l'article L2122-7, et que le candidat doit être du même sexe que l'adjoint qu'il remplace ;

1. Constitution du bureau
Le conseil municipal désigne deux assesseurs : Laurent TIERCEAU et Patrick DALLENNES

2. Candidatures
Se déclare candidate : Florence LEGENDRE

3. Résultat du scrutin

Nombre de votants (présents + pouvoirs)	19
Bulletins blancs ou nuls	3
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Florence LEGENDRE	16

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 022-212200943-20261029-DELIB2026_082-DE

4. Proclamation

Mme Florence LEGENDRE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamée quatrième adjointe au maire et immédiatement installée dans ses fonctions.
Ayant accepté, Mme Florence LEGENDRE prend rang au quatrième et dernier rang du tableau des adjoints.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Michel-Eric EHRLICH, secrétaire

Marianne DAIGNAN, Maire



Assesseurs :
Laurent TIERCEAU

Patrick DALLENNES

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie le 03/11/2026
et de la transmission au représentant de l'Etat le 03/11/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.